



**M. Stéphane TRAVERT,**  
Député de la Manche  
Membre de la commission des  
affaires culturelles de  
l'Assemblée Nationale

Paris, le 28 janvier 2016

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour vos vœux et vous adresse les miens en retour, à vous et à vos proches.

Je profite de cette occasion pour vous avouer que ces vœux ont cette année encore une tonalité particulière à l'idée des conséquences que pourrait avoir la réforme territoriale, devenue effective, sur les antennes régionales de France 3.

Vous connaissez le mot « mutualisation » qui émaille les rapports d'Anne Brucy et de Marc Schwartz que tant d'experts économiques, politiques, sociaux, médiatiques ont inspirés.

Ces mutualisations, Force Ouvrière les dénonce depuis toujours. Elles sont réductrices d'un point de vue éditorial et nuisent à l'audience d'une télévision régionale dont le maillage s'est largement développé dans les années 90 parallèlement aux radios locales. Vous le savez, ce tissu médiatique fait la force des territoires, de leur développement social et économique par les liens, la proximité qu'il suscite. Mais aujourd'hui, cette proximité pourrait être menacée si le rapprochement en cours des antennes aboutissait à une fusion pure et simple à l'échelle des nouvelles grandes régions.

La réforme territoriale décidée par le gouvernement institue une réunification administrative. Selon son secrétaire d'Etat, André Vallini, cette réforme "n'entend ni heurter ni gommer les identités locales" et n'implique en rien la fusion d'antennes de l'audiovisuel public. Pourtant, tel pourrait être le projet de la direction de France Télévisions au regard de rapprochements inquiétants d'émissions ou de contenus des journaux régionaux dans ces nouveaux périmètres grandes régions. Cette politique pourrait remettre en cause le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui lie l'entreprise à L'Etat et qui



définit l'information de proximité comme étant la mission première du réseau régional. En effet, au motif de faire des économies sur la base d'une unification institutionnelle, la direction, en allant trop loin, pourrait transgresser ses obligations contractuelles avec l'Etat actionnaire. Des obligations que le public entend voir préserver selon une étude récente et qu'il finance par la redevance. Le comble finalement, c'est qu'en augmentant régulièrement la contribution à l'audiovisuel public, les citoyens paieraient plus pour moins d'information de proximité. Personne ne peut se résoudre à cela, ni les téléspectateurs, ni les responsables politiques, ni les salariés de l'entreprise.

Monsieur, vous êtes Député de la Manche. Demain, les Saint-Lois et Cherbourgeois pourraient avoir pour information locale celle de Dieppe ou d'Evreux. Serait-ce cohérent ? Serait-ce soucieux de l'intérêt des contribuables? Ramener par exemple tous les services à Rouen, désormais capitale de la Normandie, serait contraire à l'esprit de décentralisation des politiques publiques des trente dernières années, contraire aussi à la culture des deux ex-Normandie, si différentes.

Le maintien des éditions régionales est une préoccupation forte et va de pair avec l'offre numérique. S'adapter aux nouveaux supports et aux nouveaux usages est un axe de développement tout aussi important dans les antennes de France 3.

Ces enjeux de production et de diffusion TNT/ numérique doivent alimenter votre réflexion à la veille de la négociation du nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour 2016/2020. Ce dernier devra définir de façon raisonnable les missions de France 3, son budget et, nous l'espérons, le maintien des 24 antennes régionales comme le préconise les rapports d'experts. Dans cette perspective, notre organisation syndicale reste disponible pour apporter sa contribution.

Bien à vous, comptant sur votre compréhension et votre soutien.

François Ormain  
Délégué syndical Central  
Elu CE France 3 Nord-Ouest  
et CCE groupe